

Lundi 10 mars 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mesures de prévention des actes de délinquance et de violence Coopération renforcée entre la Ville et l'Etat

Au cours de ces dernières semaines, la Ville d'Apt a connu plusieurs faits graves de délinquance et de violence, dont le dernier remonte au samedi 1er mars.

Bien que sans lien les uns avec les autres, ces faits ne sauraient rester sans réponse ferme de la part des autorités municipales. La Ville d'Apt a donc aussitôt engagé un travail avec l'Etat pour définir, dans le cadre du plan national de restauration de la sécurité du quotidien, des mesures adaptées au contexte aptésien et dotées de moyens dédiés à la sécurité.

Tout au long de la semaine dernière, les premières mesures de prévention de la violence et de renforcement de la sécurité des habitants ont été mises en œuvre.

#### Extension des équipements de vidéoprotection

La Ville d'Apt investit dans la politique de sécurité depuis plusieurs années. Cette volonté s'est traduite par la création du centre de supervision urbain (CSU) et par le développement d'un réseau de caméras de vidéoprotection. Cette année, la Ville poursuivra ses efforts en déployant des caméras supplémentaires dans le centre-ville, aux entrées et sorties de la ville, et, dans la zone d'activité industrielle et artisanale. Les travaux ont commencé mardi dernier, 4 mars. En 2025, la Ville consacrerait un budget total de près de 220 000 € à ces travaux d'équipement.

#### Eclairage de l'espace public pendant la nuit

Depuis jeudi dernier, l'éclairage public est restauré de la tombée de la nuit au lever du soleil. Cette mesure vise à renforcer le sentiment de sécurité des habitants, à perturber les lieux de vente de stupéfiants et à faciliter l'identification des auteurs de troubles. La présence policière sur le terrain se trouve également renforcée par l'augmentation du nombre de patrouilles.

#### Coopération renforcée entre la police municipale et la gendarmerie

Au cours des réunions de la semaine dernière, la Ville et l'Etat ont élaboré des mesures pour renforcer la coopération entre les forces de police et de gendarmerie. Cette coopération se traduit notamment par une coordination étroite des moyens humains et techniques tels que le déport du centre de supervision urbain vers la gendarmerie. Autrement dit, la gendarmerie bénéficie désormais d'un accès direct au visionnage des images en provenance des équipements de vidéoprotection.

## Rappel à l'ordre

Les comportements non appropriés et les actes de délinquance juvénile feront l'objet d'une information des parents, d'un suivi resserré et d'un rappel à l'ordre. La minorité d'âge ne saurait expliquer, encore moins excuser, des comportements disruptifs dans des lieux recevant du public, le harcèlement d'agents publics et d'utilisateurs, ou encore la destruction volontaire de biens publics. Le rappel à l'ordre permet aux parents et aux adolescents de comprendre les conséquences de ce type d'acte, leur coût financier potentiel, la responsabilité de chacun et les éventuelles poursuites encourues.

## Adresse au ministre de l'Intérieur

La présidente du conseil départemental a écrit le 3 mars dernier au ministre de l'Intérieur pour l'alerter sur cette montée de la violence en Vaucluse et l'inviter à étudier des mesures de freinage adaptées au terrain local.

## Réunion d'une commission de sécurité

A la suite de ces premières mesures, le maire d'Apt prévoit aussi d'organiser une commission de sécurité avec l'ensemble des membres du conseil municipal, quelle que soit leur appartenance. Cette réunion visera à explorer des pistes de réflexion, recueillir des propositions et étudier des mesures supplémentaires.

\*\*\*

## Retour sur 3 faits récents

**Samedi 1er mars 2025.** A 19h12, Place de la Juiverie, un homme est ciblé avec une arme à feu par un ou plusieurs agresseurs. Touché à plusieurs reprises, la victime est transportée à l'hôpital sans que son pronostic vital ne soit engagé. Une information judiciaire a été ouverte sous le contrôle d'un juge d'instruction.

**Samedi 25 janvier 2025.** Attaque au couteau à l'intérieur de l'Intermarché perpétrée par un individu connu des forces de sécurité. Récidiviste, cet individu a déjà purgé une peine d'emprisonnement pour des faits antérieurs. L'attaque a fait une victime de blessures légères parmi les clients du magasin ; un vigile s'étant interposé avec courage est parvenu à maîtriser l'individu.

**Mercredi 1er janvier 2025.** Un homme d'une cinquantaine d'années est roué de coups dans le milieu de la journée dans le centre-ville. Transporté à l'hôpital, il y succombe à ses blessures. L'auteur présumé des faits, un proche de la victime, est identifié et interpellé.

\*\*\*

Contact : [communication@apt.fr](mailto:communication@apt.fr)